



ATTESTATION SACEM

Je soussigné Frederic ARANEO, délégué SACEM Marseille, certifie que la société INTERCOM 13 dispose de l'autorisation contractuelle de la SACEM pour l'utilisation des oeuvres de son répertoire, pour la diffusion sur la radio Radio STAR.

Notre client est à jour de l'ensemble de ses obligations contractuelles.

Pour faire valoir ce que de droit.